

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18716 - 73ÈME ANNÉE

Succès du débat sur la démocratie organisé par l'union PCR-Insoumis

Responsabilité et 6e République pour le renouveau de la démocratie

L'augmentation de l'abstention et des votes blancs traduisent l'aggravation de la crise du système actuel. La 6e République proposée par la France Insoumise et la responsabilité par le PCR visent à sortir par le haut de cette crise de confiance en donnant au peuple les moyens de décider et d'agir. Ces propositions ont été exposées et débattues lors d'un débat organisé hier à Saint-Denis par les candidats de l'union PCR-Insoumis dans la 1ere circonscription.

Après l'environnement et le partage des richesses, Julie Pontalba et Stéphane Ducamp, candidat et suppléant de l'union PCR-France Insoumise, organisaient hier un troisième débat sur le thème de la démocratie. En introduction du débat, Julie Pontalba rappelle l'annonce d'un projet de loi sur la moralisation de la vie politique présenté par le nouveau gouvernement. C'est une manière de rattraper les choses qui n'est pas suffisante. Jean-Luc Mélenchon propose la 6e République, le PCR la responsabilité, ce sont deux projets qui se rejoignent, a-t-elle dit en substance.

de mandat électif. Elle rédigera ensuite une nouvelle Constitution qui sera soumise à un référendum, c'est la 6e République.

Cette nouvelle Constitution comportera l'ensemble des droits fondamentaux actuels auxquels s'ajouteront de nouveaux, comme celui à l'interruption volontaire de grossesse, à la contraception et plus largement à la liberté d'utilisation de son corps.

Elle comprendra la règle verte, qui oblige à préserver l'environnement, ainsi que le droit opposable au logement.

porte close au Parlement.

Le vote sera rendu obligatoire, et entraînera la reconnaissance du vote blanc. Les citoyens auront le pouvoir de révoquer les élus s'ils n'appliquent pas la politique pour laquelle ils ont été élus. La population pourra également proposer des lois et les abroger.

C'est dont par une rédefinition complète de l'organisation des pouvoirs politiques que sera réglé le problème de moralisation de la vie publique.

Un nouveau cadre : la responsabilité

Le pouvoir au peuple

Elie Hoarau, président du Parti communiste réunionnais, a ensuite présenté le projet de responsabilité. Il part du constat que le bilan des gouvernements qui se succèdent est négatif à La Réunion. La loi du 19 mars 1946 a fait de La Réunion un département français. Elle a inscrit l'égalité dans la loi, une égalité qu'il a ensuite fallu arracher dans la lutte. Mais ce cadre ne permet pas de régler les problèmes actuels et à venir.

« Quand Jean-Luc Mélenchon propose de changer le cadre de la 5e République pour aller vers la 6e République, nous sommes d'accord. L'accord se fait aussi sur la méthode

Pour une 6e République

Elsa Mousse a tout d'abord présenté le projet de 6e République. Cette proposition part du constat que la population ne consent plus aux règles actuelles. Cela se manifeste par la hausse de l'abstention et du nombre de bulletins blancs. Pour arriver à cette 6e République, il est nécessaire qu'un certain nombre de députés agissent pour convoquer une Assemblée constituante. Pour la France Insoumise, cette Constituante sera composée de députés élus et tirés au sort, leur point commun sera de n'avoir jamais exercé

Au sujet de la moralisation de la vie politique, tout élu condamné pour corruption dans le cadre de ses fonctions sera inéligible à vie.

La 6e République propose également l'élection de l'Assemblée nationale à la proportionnelle. Car avec le mode de scrutin actuel, 96 % des sièges sont détenus par des partis qui représentent 30 % des inscrits, 70 % des citoyens n'ont donc pas de représentation à l'Assemblée nationale. Le gouvernement ne pourra plus utiliser l'article 49-3 de la Constitution actuelle pour faire adopter un texte sans débat, tandis que les lobbys trouveront

avec l'appel au peuple pour rédiger une nouvelle Constitution.

Cette réécriture du texte fondamental de la République est l'occasion de revoir le cadre. Car le PCR considère que la République englobe des territoires très différents. Au niveau de La Réunion, « nous devons avoir la possibilité d'élaborer des lois en dehors du domaine régalién ». Ces lois doivent servir à mettre en œuvre un projet de développement. C'est pourquoi la première chose à faire est de supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui interdit aux collectivités de La Réunion d'adapter et d'expérimenter des lois.

Compétences élargies

L'autre volet de la responsabilité, c'est l'accès des Réunionnais à des compétences élargies. Elie Hoarau a cité le cas des Accords de partenariat économique qui doivent être signés entre l'Union européenne et les pays voisins. Si les Réunionnais peuvent avoir la compétence de négocier directement, alors ils pourront y faire figurer des clauses de sauvegarde et un moratoire pour protéger la production locale. C'est une nécessité pour garantir le décollage économique de La Réunion. Ces compétences seront exercées par une Collectivité territoriale unique, remplaçant la Région et le Département, respectant la parité et élue à la proportionnelle intégrale afin que tous les courants de pensée puissent être représentés.

Cette assemblée devra élaborer un projet de développement qui sera financé par un fonds de développement alimenté par les fonds européens et ceux de l'État.

En conclusion, Elie Hoarau a rappelé que rien n'est joué pour ces élec-

tions législatives. Emmanuel Macron est en effet à la recherche d'une majorité. C'est en élisant un maximum de députés progressistes que les causes de la 6^e République et de la responsabilité pourront avancer.

Les banquiers choisissent les candidats

Le public est ensuite intervenu à plusieurs reprises. Ary Yée Chong Tchi Kan a mis le doigt sur les efforts considérables qui restent à accomplir pour aller vers la moralisation de la vie politique. Il a cité les exemples d'un candidat qui croit qu'en distribuant des muguets il peut influencer une population, et d'une ex-ministre qui profite des moyens de la municipalité pour se faire photographier avec des mères de famille lors d'une manifestation organisée avec le budget de la commune de Saint-Denis. Ary Yée Chong Tchi Kan a constaté qu'aucun média n'a dénoncé cela.

Il a également rappelé le rôle joué par les banques dans la désignation des candidats aux élections. Un candidat doit en effet solliciter un prêt, or la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et n'a donc pas accès à cette facilité. « Il faut continuer à se battre, les problèmes restent », a-t-il conclu.

Continuer à se rassembler

Gélita Hoarau est revenu sur le combat qu'elle a mené au Sénat pour tenter d'inscrire dans la loi plus de libertés pour les Réunionnais. Le débat sur le projet de loi d'égalité

réelle était l'occasion de demander l'installation d'un Congrès à La Réunion. C'est un moyen de créer les conditions d'un changement institutionnel.

Mais l'ex-ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, a repoussé toutes les propositions sans aucun dialogue. En tant que députée, elle avait pourtant été signataire d'une proposition de loi rejoignant celle de Paul Vergès visant à supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Mais une fois ministre, elle a manifestement oublié ces belles intentions.

Gélita Hoarau a rappelé que la proposition du Congrès de La Réunion a été soutenue par les sénateurs antillais apparentés PS, et qu'un élu guadeloupéen avait pris la parole pour dénoncer l'attitude d'Ericka Bareigts vis-à-vis de Gélita Hoarau.

La sénatrice de La Réunion a pointé la perspective des Assises des Outre-mer. Elle a conclu en ces termes : « la situation est tellement grave qu'il faut rassembler les forces pour ce combat ». Elle a donc souhaité que l'union ne se fasse pas seulement pour une élection mais soit un engagement durable.

Dernière intervenante, Christiane a constaté que cette demande de plus de compétence pour adapter les lois se fait entendre également en France au niveau des communes. Certaines déplorent un cadre inadapté à leurs spécificités. « La population vit une démocratie fictive en étant trop loin des centres de décision », a-t-elle dit.

La prochaine action des candidats de l'union PCR-Insoumis aura lieu dimanche à 14 heures 30. Rendez-vous devant la brasserie de la Gare du Nord pour une opération Zéro déchet sur le front de mer de Saint-Denis.

M.M.

In kozman pou la rout

« Dispite si ou i vé, mé sa i goumant ar pa out gou d'sèl »

Ala in kozman i antan kék foi sé pou dir dann in bataye, ou i pé si ou i vé zir out l'advèrsèr, maltrète ali, mé konm i di, la pa sa k'i ran aou pli for dann bagar. Dé foi désèrtin i di : i goumant ar pa out gou d'sèl. Défoi log ou d'sèl i tansform an grosèr lo poin, sansa lo pti marmite kafé. Mé alon kalkil in kou : pou kosa désèrtin i dispite, i insilt avan in konba ? Pou kosa d'ot i rèr kalmam konm in mer trankil. Sirman par lé z'inn konm lé z'ot lé pa abityé parèy. Toulmoun la pa blizé d'ète parèy é défoi lo kozman moin la di an-o la i aplik, défoi i aplik pa. Mi koné pa koman zot, pèrsonèl, zot i oi lé shoz. An touléka, sa i anpèsh pa zot fé travaye z'ot kokok, é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Sauver l'essentiel avec Julie Pontalba, Max Banon et Gilles Leperlier députés

Le gouvernement a présenté un projet de loi visant à la moralisation de la vie publique. C'est le chantier législatif le plus médiatisé. Il comporte des mesures qui parlent à une population en crise de confiance vis-à-vis du personnel politique.

Ainsi, il prévoit notamment l'interdiction de l'embauche de membre de leur famille pour les membres du gouvernement, les parlementaires et les cabinets des élus locaux. Hier sur radio Free Dom, Maurice Gironcel a montré toutes les limites d'une telle mesure, car les embauches de membres de famille de parlementaire restent possible dans une assemblée. Il suffit d'un entente entre deux élus qui recrutent un membre de la famille de l'autre.

Le projet de loi veut aussi exclure pendant 10 ans des élections tout élu jugé coupable de corruption, tout en laissant au juge la possibilité de fixer lui-même la peine d'inéligibilité. Or, c'est ce qui se fait actuellement.

Ce qui pourrait sans doute annoncer un bouleversement, c'est la proposition selon laquelle « les élus ne pourront plus exercer plus de trois mandats identiques et successifs de député, de sénateur ou d'exécutif local, sauf pour les petites communes, afin de permettre un renouvellement de nos représentants ». Voilà qui ouvre la porte à un renouvellement du personnel politique. Mais rien n'est dit sur l'interdiction de continuer à cumuler deux mandats et les fonctions qui peuvent être supérieures à deux avec les traitements qui s'additionnent.

Pour faire adopter cette mesure, le gouvernement compte passer par une révision de la Constitution. Autrement dit, deux possibilités

existent : le vote d'une majorité des deux-tiers des parlementaires ou le référendum. À l'heure où ces lignes sont écrites, le parti du président de la République ne dispose d'aucun député et sénateur. Il est difficile de croire qu'un parti créé depuis moins d'un mois puisse obtenir à lui seul les deux-tiers des sièges des parlementaires grâce aux législatives de juin, et aux sénatoriales de septembre. Il ne reste donc que le référendum. Une révision de la Constitution est un processus qui se prépare, le précédent gouvernement avait échoué à en réussir la moindre en 5 ans. La moralisation de la vie publique est donc un débat qui ressortira à des moments opportuns, afin de détourner l'attention de la population de l'essentiel.

Car avec ce gouvernement, l'essentiel est immédiat, c'est la remise en cause du Code du Travail. Et pour cela, aucune révision de la Constitution n'est nécessaire. La feuille de route est connue, les parlementaires n'auront à voter que deux fois : pour autoriser le gouvernement à utiliser les ordonnances, et pour voter sans possibilité d'amendement le texte présenté. Les partisans d'une telle casse sociale sont connus, ce sont notamment des députés sortants et autres candidats socialistes qui cachent leur étiquette PS. Parmi eux se trouvent l'ex-ministre Ericka Bareigts, Monique Orphé, Jean-Jacques Vlody et Virginie Gobalou. Dans trois circonscriptions, des candidats communistes sont en capacité de battre ces partisans de la casse sociale. En élisant Julie Pontalba, Max Banon et Gilles Leperlier, les Réunionnais pourront compter sur des députés communistes qui se battront pour sauver l'essentiel.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

In sobatkoz in pé déjanté, donk pa otosantré konm mi èmré

L'èr mi ékri mon kat ti mo pou zoinal samdi, mi antann in sobatkoz dsi Rényon promyèr avèk bann kandida dépitè dann sinkyèm sirkonskripsyon. Kosa banna i sava di, kosa zot i sava pa di, mi koné pa d'avans, mé d'aprè sak moin la fine antann i diré in bann la-dan i baz dsi in shéma fransé é pad si in shéma rényoné.

Pou kosa mi di sa ? Dabor inn pars lé dé pozèr d'késtyon, pou zot par, na plito z'ot lonbri antéré dann l'érop : inn dann la Frans é La Rényon la-dan ? Pou zot lé konm in banlyé l'erop, donk lé pa vréman dann sant lo bann problèm pozé. Dézyèmman lo bann kandida zot mèm i vé done azot in bon janr, in bann bon z'imaz é sirtou zot i vé amontré zot lé o nivo.

Biensir z'ot pozisyon i kol pa tro bien avèk la myène. Pou moin tout zéléksyon sé l'okazyon pou défann lo z'intéré lo pèp rényoné é moin la touzour di moins é in patriyot rényoné. Sa i anpèsh pa ké dsi lo poinn vizé lo bann késtyon « sak i apèl régalyène » ni pé diskité.

Mé dsi lo poinn vizé nout résponsabilité l'èr l'arivé pou done lo pouvoir lo pèp rényoné dsi in bann késtyon lé kapital pou nout dévlopman kisoï ékonomik, kisoï sosyal, kisoï ankor kiltirèl épi la défans nout l'anvironeman. Mi pans pa asoir lo sobatkoz banna l'aprè fé i sa baz la dsi... Donk mi sa louk in pé tazantan mé pa tro a suiv pars bann moun-la, mi pans, sa lé in pé déjanté sa.

Justin